

Passe à poissons du barrage de Poses-Amfreville-sous-les-Monts sur la Seine

VNF.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DE VNF : RENDEZ-VOUS SUR VNF.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - septembre 2026 - Droit photo : VNF-Philippe Houze (photo de Couverture) - VNF-Didier Gauducheau - (2) - VNF-Francis Cormon (3)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

vnf Voies navigables de France

VNF AU SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ :

PLAN PATRIMOINE NATUREL (2026-2032)



Zone humide du canal de Condé-Pommeroeul (Nord)

Préserver durablement les écosystèmes de la voie d'eau

Voies navigables de France gère, exploite et développe 6 700 km de fleuves, canaux et rivières. Un domaine de 40 000 hectares dont les voies d'eau sont à la fois des infrastructures au service de la transition des territoires, des réserves stratégiques d'eau et des espaces de biodiversité remarquable.

La protection de ce patrimoine environnemental fait partie de nos priorités, comme nous l'avons inscrit dans notre Contrat d'Objectifs et de Performance 2023-2032 signé avec l'État.



Chantier de végétalisation de berge sur le canal entre Champagne et Bourgogne.

Ce premier Plan Patrimoine Naturel (PPN) affirme l'ambition de Voies navigables de France de faire du domaine public fluvial un levier de préservation de la biodiversité dans les territoires. Il traduit notre volonté d'intégrer pleinement les enjeux de protection de l'environnement dans l'ensemble de nos missions.

Ce plan d'actions fixe un cap clair pour mobiliser l'ensemble de notre établissement, sa fondation Terres d'eau, et ses partenaires autour d'une feuille de route commune pour la période 2026-2032.

Les principales actions du plan :

- Un engagement dans la restauration des écosystèmes de la Loire, la Saône, la Moselle et du Rhin.
- Le rétablissement des continuités écologiques, avec un programme pluriannuel d'aménagement de passes à poissons.
- La participation à la création d'offres de compensation environnementale sur le domaine public fluvial au service de projet de territoire.
- Porter et accompagner des projets locaux de restauration de la biodiversité (zones humides, plantations, remontées à faune...).
- L'application d'une doctrine nationale pour la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité pour l'entretien du linéaire.

Un plan sur 6 axes stratégiques :

1. **Restaurer les continuités écologiques :**
Faciliter le déplacement des espèces aquatiques et terrestres en aménageant nos ouvrages et en créant de nouveaux franchissements pour la faune.

2. **Améliorer les fonctionnalités écologiques du domaine public fluvial :**
Renforcer la gestion, la protection et la restauration des habitats présents sur le domaine fluvial.

3. **Développer les solutions fondées sur la nature :**
Utiliser les capacités naturelles des écosystèmes pour répondre à des défis tels que le changement climatique, la gestion de l'eau ou la prévention des risques.

4. **Faciliter l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » :**
Accompagner les aménageurs afin de prévenir et limiter leurs impacts sur la biodiversité, puis à compenser ceux qui ne peuvent être évités.

5. **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes :**
Prévenir leur introduction et leur propagation, détecter rapidement les nouveaux foyers et organiser une gestion raisonnée des zones déjà colonisées.

6. **Placer les enjeux biodiversité au centre des politiques de maintenance :**
Renforcer le processus d'amélioration continue des pratiques d'entretien des berges, des ouvrages et du patrimoine arboré pour mieux respecter les milieux, les espèces et leurs cycles biologiques.

Les chiffres clés du PPN

50% **du domaine public fluvial** est situé dans des zones à fort enjeu écologique.

Plus de **60 actions** dont

- **45%** répondent directement aux enjeux des territoires et/ou contribuent à la Stratégie Nationale Biodiversité.
- **40%** améliorent nos pratiques et adaptent nos infrastructures en faveur de la biodiversité.
- **15%** luttent contre les espèces exotiques envahissantes.